

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

## **COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-SOUTIERS**

### **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 27 AVRIL 2026 à 20 h 00**

**L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-SEPT AVRIL**

**Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2026**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Nombre de conseillers municipaux présents :**

**Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Sophie AUGER, Audrey RIGAUDEAU, Emmanuel ROUSSELOT, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Annie MARSAULT, Anthony PEIGNON, Bérengère YOUNG, Céline ROUSSEL, Mickaël GOUDEAU, Jeanne FERJOUX, Adeline ROBERT, Maud PARISI, Louis-Marie RUSSEIL, Christelle DOUTEAU, Sabine PONT-MARQUIS, Romain GOUARD.**

**Etaient absents représentés : Jacky FAVREAU (pouvoir donné à Johann BARANGER)**

**Etaient absents excusés :**

**Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Delphine PORTRON, secrétaire Générale.**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Désignation du secrétaire de séance**
- 2- Présentation des différentes commissions**
- 3- Approbation des comptes-rendus du 20 et 30 mars 2026**
- 4- Subventions de fonctionnement 2026**
- 5- Lotissement Les Frênes**
  - Choix de l'entreprise suite ouverture des plis
- 6- Lotissement les Frênes**
  - Devis Gérédis « alimentation du lotissement »



**7- Aménagement du Quartier du Poirier**

- Choix de l'entreprise ouverture des plis

**8- Eglise de Soutiers**

- Présentation du devis

**9- Tarifs produits locaux**

- Révision des tarifs pour l'année 2026
- Vente de nouveaux produits locaux

**10- TARIFICATION BUSAGE**

- Révision des tarifs pour l'année 2026

**11- Halle des Sports**

- Devis équipements sportifs

**12- Dispositif « Chantiers à caractère éducatif » dit « argent de poche »**

**13- RIFSEEP**

- Mise à jour des montants du régime indemnitaire sur l'ensemble des grades

**14- Création de poste pour emploi non permanent**

- Contrat saisonnier « Halte touristique de la Maison du Bourg à Soutiers »

**15- Désignation de deux référents AMBROISIE**

**16- Désignation de deux délégués Téléthon**

\*\*\*\*\*

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

---

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Madame Sophie AUGER propose sa candidature. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

---

**Approbation des comptes-rendus du 20 et 30 mars 2026**

---

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 mars et du 30 mars 2026 avec :

- 23 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

#### **Commission Voirie-Bâtiments représenté par Jean-Luc GUINARD**

Halle des sports : réception de fin de chantier prévue le 22 avril, repoussée au 20 mai 2026.

Utilisation de la salle à partir du 29 mai 2026.

Lavoir : travaux à effectuer : 1 poutre à changer et la toiture à refaire : montant de 2 658 € TTC par l'entreprise THOMAZEAU)

#### **Commission environnement, représenté par Pascal POUBLANC**

Etat des lieux des travaux réalisés précédemment.

Programme entamé avec la Buissonnante concernant la plantation d'arbres

Gros chantier par rapport à l'aménagement du quartier du Poirier (plantation avec la Buissonnante)

La partie de Château Bourdin est terminer mais à entretenir.

Restriction d'eau sur le Sud du Département.

#### **Commission PLUI – agriculture – habitat représenté par Emmanuel ROUSSELOT**

Lotissement la Vallée : STPM est relancé pour la fin des travaux par URBA 37.

Lotissement les Frênes : résultat d'Appel d'offres.

Visite du logement au 28 Rue du logement du Pré de la Cure pour la vente éventuelle.

Lancement de diagnostic sur les logements situés 22 et 24 Rue du Pré de la Cure.

PLUI en mai à modifier en zone agricole en Natura 2000.

Fin mai Visio avec le département pour les logements vacants.

#### **Commission sociale représenté par Sophie AUGER**

Nous nous sommes réunis pour le premier CCAS où nous avons voté le budget, fait un bilan du mandat précédent avec les actions de celui-ci puis fait un point sur les actions à venir.

Point sur l'essai de la Drift pour diminuer la consommation de produit

#### **Commission Economique représenté par Guillaume BONNIN**

Roule tonton sera présent sur le site Vélo Francette à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

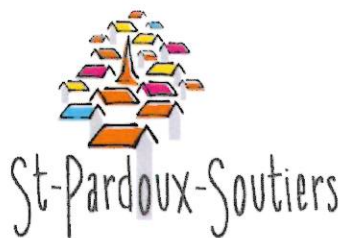
Reconduction du contrat de la personne en charge de ce temps + une présence entre midi et 2 pour les voyageurs. Echange avec plusieurs associations qui pourraient être présentes sur ce temps. Nouvelles tarifications des produits locaux.

#### **Commission association représenté par Anthony PEIGNON**

10 ans de la bibliothèque – retour de la réunion du 13 avril

Préparation de la Commémoration du 8 mai

Définition du montant des subventions versées aux associations.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

### **Commission CMJ – Ecole représenté par Céline ROUSSEL**

#### **Conseil Ecole :**

L'Effectif actuel est de 108 élèves (1 TPS arrivé en Janv 26).

Projection pour la rentrée scolaire prochaine : 105-106 élèves, pas de fermeture de classe.

Bilan des projets de l'école.

Sécurité : exercice alerte incendie ; changement porte vélos.

#### **Gestion périscolaire/pause méridienne :**

Comportement difficile de certains enfants.

#### **Conseil Municipal des Jeunes**

Création de lien entre le référent jeunesse du CSC et le CMJ.

Proposition de travailler sur des projets avec le CMJ

### **Commission Restaurant Scolaire**

#### **LOI EGALIM :**

un travail de saisie sera demandé à Raphaël afin d'obtenir une vision claire de la situation actuelle.

Nous organiserons ensuite une commission le 21 mai à 18h pour analyser ces éléments.

En parallèle, je me mobilise pour identifier de nouveaux producteurs locaux et/ou bio.

Notre démarche est la suivante :

- Formaliser l'existant
- L'analyser
- Travailler dès le mois de juin avec des échantillons de nouveaux producteurs
- Être prêts pour la rentrée de septembre, sans avoir à tout gérer dans l'urgence

L'objectif est d'être en conformité avec les attentes de la loi Egalim d'ici fin 2026.

Par ailleurs, nous prenons contact avec une diététicienne afin d'analyser les menus et envisager, si nécessaire, des ajustements.

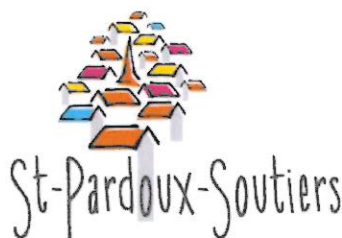
### **Commission culture et communication représentés par Bérangère YOUNG et Mickaël GOUDEAU**

Point bibliothèque : prise de connaissance avec l'équipe. Point sur les échéances à venir pour les 10 ans de la bibliothèque. Prochaine commission le 12 mai. Plusieurs RDV avec Anne Guilbot. Nom de la bibliothèque de « Luce Nelly », organisation de la journée...

Echange sur le bulletin municipal

Commission à poser pour essayer de mettre en œuvre les idées et envies !

Plaquette à faire sur les lotissements.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

**Correspondant incendie et secours représenté par Jacky FAVREAU :**

NÉANT

\*\*\*\*\*

## **2026-04-52-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ANNÉE 2026**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2026,

Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

| ASSOCIATION                                           | Montant pour l'année 2026 |
|-------------------------------------------------------|---------------------------|
| Le Jardin de Wally (Saint-Pardoux-Soutiers)           | 300.00                    |
| Prévention Routière (Deux-Sèvres)                     | 150.00                    |
| Solidarité Paysanne (Poitou-Charentes)                | 200.00                    |
| Les Restaurants du Cœur (Département des Deux-Sèvres) | 200.00                    |
| Banque alimentaire 79 (Parthenay)                     | 200.00                    |
| L'Académie Sportive (Saint-Pardoux-Soutiers)          | 600.00                    |
| Radio Gâtine                                          | 100.00                    |
| Club des Retraités (Saint-Pardoux-Soutiers)           | 300.00                    |
| APE du Lavoir (Saint-Pardoux-Soutiers)                | 750.00                    |
| Association Familiale Rurale (Saint-Pardoux-Soutiers) | 400.00                    |
| Anciens Combattants (Saint-Pardoux-Soutiers)          | 400.00                    |
| HBCHM (Champdeniers)                                  | 250.00                    |
| Judo Club Mazières en Gâtine                          | 400.00                    |
| Jumelage Sud Gâtine                                   | 200.00                    |
| AICM (Val de Gâtine)                                  | 200.00                    |
| Football Club Sud Gâtine (Saint-Pardoux-Soutiers)     | 300.00                    |
| Les Gali'lutins (Mazières en Gâtine)                  | 200.00                    |
| Collège Roger THABAULT (Mazières en Gâtine)           | 825.00                    |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>5 975.00</b>           |



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Le conseil municipal après avoir entendu les explications, et après en avoir délibéré à :

- 23 voix POUR,
- DÉCIDE d'accorder les subventions 2026 aux associations mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 5 975.00 € réparti comme présenté ci-dessus.

---

### **2026-04-53 – LOTISSEMENT LES FRÊNES**

#### **TRAVAUX DE VIABILISATION**

#### **Choix de l'entreprise suite à l'ouverture des plis**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour un marché de travaux concernant la viabilisation du Lotissement les Frênes été lancée le 11 février 2026.

La procédure de passation est celle de la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

La date de remise des offres était fixée au 11 mars 2026 à 11 heures.

- *Lot unique : travaux de viabilisation*

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 13 avril à 11 h 00, afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Suite à la réception des offres, 4 entreprises ont remis un dossier.

Seul l'offre de l'entreprise M'RY sera analysé. Les autres offres dépassant largement l'estimation des travaux.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise suivante pour le lot unique « travaux de viabilisation du Lotissement Les Frênes » :

- ***L'entreprise M'RY 20 Boulevard Bernard Palissy 79200 PARTHENAY***
  - ***Pour un montant de 313 870.98 € HT, soit 376 645.18 € TTC.***

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir :

- ***L'entreprise M'RY 20 Boulevard Bernard Palissy 79200 PARTHENAY***
  - ***Pour un montant de 313 870.98 € HT, soit 376 645.18 € TTC.***
- *Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.*
- *Dit que les crédits sont prévus au budget annexe « Lotissement les Frênes » 2026.*

---

## **2026-04-54 – LOTISSEMENT LES FRÊNES**

### **signature de la convention avec Gérédis pour l'alimentation du Lotissement**

---

Dans le cadre des travaux de viabilisation du Lotissement Les Frênes, GEREDIS a transmis à la Commune une convention pour l'alimentation en énergie électrique.

Cette convention porte :

- Sur la consistance des ouvrages à réaliser
  - L'alimentation extérieure et interne à la zone
  - Les tranchées.

Le montant global des travaux prévu s'élève :

- Pour l'équipement public : 31 681.25 € HT
- Pour l'équipement propre : 35 851.22 € HT

La part à la charge de GEREDIS est de : 27 012.99 € HT

La part à la charge de la Commune est de : 21 510.73 € HT.

**Etant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Il est proposé :**

- 1- **D'accepter les termes de la convention pour l'alimentation en énergie électrique avec GEREDIS, dans le cadre des travaux de viabilisation du Lotissement Les Frênes,**
- 2- **D'autoriser le Maire à signer**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.**

---

## **2026-04-55 – AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DU POIRIER**

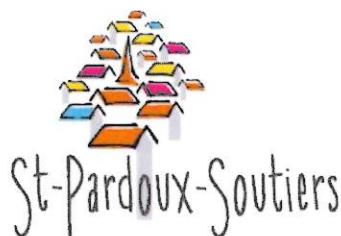
### **Route de Parthenay, Rue des Chaumes, des Boisselées et du Potet**

### **Choix de l'entreprise suite à l'ouverture des plis**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour un marché de travaux concernant l'aménagement du Quartier du Poirier été lancée le 6 mars 2026.

La procédure de passation est celle de la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.



La date de remise des offres était fixée au 3 avril 2026 à 12 heures.

- Marché unique : Terrassement – Voirie – Assainissement EP – signalisation
  - Tranche ferme : Route de Parthenay > travaux 2026
  - Tranche optionnelle : Rue des Chaumes, Rue du Potet et Rue des Boisselées > travaux 2027.

Suite à la réception des offres, 4 entreprises ont remis un dossier.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 17 avril à 14 h 00, afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de jugement prévus dans le règlement de consultation.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise suivante :

- ***L'entreprise M'RY 20 Boulevard Bernard Palissy 79200 PARTHENAY***
  - ***Pour un montant de 1 088 705.70 € HT, soit 1 306 446.84 € TTC.***

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir l'offre avec variante :

- ***L'entreprise M'RY 20 Boulevard Bernard Palissy 79200 PARTHENAY***
  - ***Pour un montant de 1 088 705.70 € HT, soit 1 306 446.84 € TTC.***
- *Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.*
- *Dit que les crédits sont prévus au budget principal 2026.*

---

#### **2026-04-56 – VENTE DE PRODUITS LOCAUX**

#### **Révision des tarifs 2025 pour l'année 2026 – Proposition de Nouveaux produits locaux**

---

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie de recettes a été créée en 2025, afin de faciliter l'encaissement de certaines opérations, tout en respectant les obligations légales et comptables.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de l'année 2025 et inclure de nouveaux produits locaux mise en vente en mairie et sur le site de la Maison du Bourg.

**Présentation des tarifs pour la mise en vente de produits locaux**

| Article                                          | Prix de vente mairie |
|--------------------------------------------------|----------------------|
| Rillette de filet de truites aux citrons confits | 7,00 €               |
| Rillette de truites filets frais et fumés        | 7,00 €               |
| Velouté de truite                                | 7,50 €               |
| Rillette de truites à la ciboulette              | 7,00 €               |
| Rillette Bocal 250 gr Pro AB                     | 6,00 €               |
| Terrine campagnarde Bocal de 250 gr Pro AB       | 6,00 €               |
| Tartinade Boudin Noir Bocal 250 gr Pro AB        | 6,00 €               |
| Terrine Espelette Bocal 250 gr Pro AB            | 6,00 €               |
| Saucisson Nature 180 gr Pro AB                   | 6,00 €               |
| Sauté de Porc Moutarde Bocal 940 gr Pro AB       | 17,50 €              |
| Mogettes Bocal 490 gr Pro AB                     | 3,50 €               |
| Rillettes pur canard 130 gr                      | 6,00 €               |
| Frittons de canard 130 gr                        | 6,00 €               |
| Pâté au cognac 130g                              | 6,00 €               |
| Terrine poivre vert 130g                         | 6,00 €               |
| Parmentier de canard à la patate douce 200 gr    | 4,00 €               |
| Compote de pommes et de fraises 100 gr           | 3,00 €               |
| Tajine d'agneau 300 gr                           | 8.50 €               |
| Gigot mojettes 300 gr                            | 8.50 €               |
| Navarin d'agneau 300 gr                          | 8.50 €               |
| Limonade nature 33 cl                            | 3.00 €               |
| Cola Bio 33 cl                                   | 3.00 €               |
| Limonade pêche blanche 33 cl                     | 3.00 €               |
| Sun Tea 33 cl                                    | 3.00 €               |
| Gatin'ale Blonde 50 cl                           | 5.00 €               |
| Woody Gold 50 cl                                 | 5,00 €               |
| Sphaigne Ambrée 50 cl                            | 5.00 €               |
| Blonde 33 cl                                     | 3.00 €               |
| Blanche 33 cl                                    | 3.00 €               |
| Limonade BIO 33 cl                               | 3.00 €               |
| Blanche Framboise 33 cl                          | 3.50 €               |
| Blanche Pomme 33 cl                              | 3.50 €               |
| Cidre 75 cl                                      | 8.00 €               |
| Cidre 37.5 cl                                    | 5.00 €               |
| Jus de pomme 1 l                                 | 4.00 €               |
| Crouton de pain (25 à 30 pièces)                 | 2.00 €               |
| Eau 50 cl                                        | 1.00 €               |

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :**

- De valider les tarifs comme présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

### **2026-04-57 – TARIFICATION BUSAGES ET BONS DE PIERRE AUX HABITANTS**

Mr GUINARD Jean-luc, adjoint rappelle au Conseil Municipal les modalités financières concernant la facturation du busage voté lors de la séance du 17 octobre 2024.

Il propose au Conseil Municipal de réactualiser cette facturation de la façon suivante :

| Type de travaux          | Modalités financières         |           |              |                        |           |                         |
|--------------------------|-------------------------------|-----------|--------------|------------------------|-----------|-------------------------|
|                          | Matériaux (au mètre linéaire) |           |              | Main d'œuvre           |           |                         |
|                          | Quantité                      | Financier | Coût en €/ml | Quantité               | Financier | Observations            |
| Construction nouvelle    | 6 m                           | Commune   |              | l'ensemble du chantier | Commune   |                         |
|                          | mètres suivants               | Habitant  | 60.00 €      |                        |           |                         |
| Création entrée de champ | 6 m                           | Habitant  | 60.00 €      | l'ensemble du chantier | Commune   | Utilisation tractopelle |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- De valider la facturation des busages aux habitants de la Commune, telle que présentée ci-dessus,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **2026-04-58 – HALLE DES SPORTS** **Achat équipements sportifs**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la mise en service prochaine de la Halle des sports,

Considérant la nécessité de doter les écoles en équipements sportifs adaptés afin de favoriser la pratique de l'éducation physique et sportive dans de bonnes conditions,



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Considérant l'intérêt pédagogique et sanitaire de promouvoir l'activité physique auprès des élèves,

**Après en avoir délibéré, décide :**

- **D'approuver l'acquisition d'équipements sportifs destinés aux écoles pour l'utilisation de la Halle des sports.**
- **La liste des équipements comprend notamment :**
  - **Matériel de gymnastique (tapis, modules, agrès)**
  - **Équipements d'athlétisme (haies, plots)**
  - **Matériel pédagogique divers adapté aux différents niveaux scolaires.**

**Le montant de cette acquisition est fixé à 14 900.74 € TTC.**

**Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.**

---

#### **2026-04-59 – CHANTIERS A CARACTERE EDUCATIF EN ZONE RURALE dit « ARGENT DE POCHE »**

---

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale de l'emploi, du Travail et des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP 79) concernant les chantiers à caractère éducatif en zone rurale dit « Dispositif argent de poche ».

Les grands principes de ce dispositif sont les suivants :

Le dispositif s'adresse avant tout, aux jeunes en difficulté.

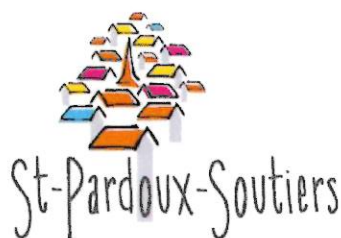
- L'objectif est de favoriser la découverte du monde professionnel. En outre, les missions présentent une utilité sociale et contribuent à l'amélioration du cadre de vie en donnant aux jeunes l'occasion de participer à la vie de leur quartier ou de leur commune.
- Le dispositif s'adresse au 14/17 ans inclus.
- Les missions ont lieu pendant les périodes de congés scolaires, sans pouvoir excéder 20 jours sur la période estivale (1er juillet au 30 septembre), et 10 jours sur les autres périodes.
- La gratification en espèces ne peut être supérieure à 15 € par jour et par jeune.

Les conditions de l'obtention de l'agrément par la Commune :

- L'agrément sera délivré pour l'année.
- La nature des chantiers (citoyenne, éducative, culturelle, sociale ou environnementale)
- L'âge et profil des jeunes,
- Les périodes auxquelles peuvent se dérouler les chantiers et la limitation de la durée des activités,
- Le montant de la gratification

#### Le pacte d'engagement

Un pacte d'engagement signé de la collectivité, du jeune, et de son tuteur légal formalise la participation du jeune et précise les modalités d'organisation du chantier.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De déposer la demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de l'emploi, du Travail et des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP 79)
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

**2026-04-60 – REGIME INDEMNITAIRE tenant compte des FONCTIONS, DES SUJETIONS, de L'EXPERTISE et de L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**  
**Mise à jour des montants maximum**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RIFSEEP a été instauré pour les agents de la collectivité par délibération en date du 5 novembre 2020, du 6 octobre 2021 et du 25 novembre 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il propose modifier les plafonds des cadres d'emplois ci-dessous :

**INDEMNITES DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)**

**DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA :**

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris, ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

Les montants sont établis pour un agent à temps complet. Ils sont donc réduits au prorata de la durée de travail effectuée pour les agents exerçant leur activité à temps partiel ou à temps non complet.

Les postes ont été classés dans les groupes de fonctions selon les critères suivants :

| REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI<br>POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS<br>TERRITORIAUX |                                                       | MONTANTS ANNUELS MAXIMA<br>(PLAFONDS) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| GROUPES DE<br>FONCTIONS                                                                                                | EMPLOIS                                               | Non logé                              |
| Groupe 2                                                                                                               | - Agent d'accueil<br>- Agent administratif polyvalent | 10 800 €                              |

| REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI<br>POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX<br>D'ANIMATION |             | MONTANTS ANNUELS MAXIMA<br>(PLAFONDS) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------|
| GROUPES DE<br>FONCTIONS                                                                                             | EMPLOIS     | Non logé                              |
| Groupe 2                                                                                                            | - Animateur | 10 800 €                              |

| REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI<br>POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES<br>TERRITORIAUX |                                 | MONTANTS ANNUELS MAXIMA<br>(PLAFONDS) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| GROUPES DE<br>FONCTIONS                                                                                            | EMPLOIS                         | Non logé                              |
| Groupe 1                                                                                                           | - Responsable service technique | 11 340 €                              |
| Groupe 2                                                                                                           | - Agent d'exécution             | 10 800 €                              |

### COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

#### DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA :

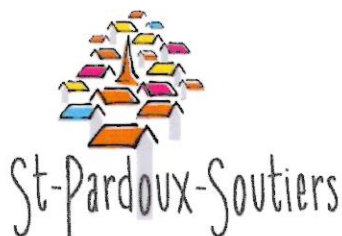
Chaque part du C.I.A. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris, ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

Les montants sont établis pour un agent à temps complet. Ils sont donc réduits au prorata de la durée de travail effectuée pour les agents exerçant leur activité à temps partiel ou à temps non complet.

Les postes ont été classés dans les groupes de fonctions selon les critères suivants :

| REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR<br>EMPLOI<br>POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS<br>ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX |                                                          | MONTANTS ANNUELS<br>MAXIMA (PLAFONDS) |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------|--|
| GROUPES DE<br>FONCTIONS                                                                                                   | EMPLOIS                                                  | Non logé                              |  |
| Groupe 2                                                                                                                  | - Agent d'accueil<br>- Agent administratif<br>polyvalent | 1 200 €                               |  |



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

| REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI<br>POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES<br>TERRITORIAUX |                                 | MONTANTS ANNUELS MAXIMA<br>(PLAFONDS)<br><br>Non logé |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------|
| GROUPES DE<br>FONCTIONS                                                                                            | EMPLOIS                         |                                                       |
| Groupe 1                                                                                                           | - Responsable service technique | 1 260 €                                               |
| Groupe 2                                                                                                           | - Agent d'exécution             | 1 200 €                                               |

| REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI<br>POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX<br>D'ANIMATION |             | MONTANTS ANNUELS MAXIMA<br>(PLAFONDS)<br><br>Non logé |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------|
| GROUPES DE<br>FONCTIONS                                                                                             | EMPLOIS     |                                                       |
| Groupe 2                                                                                                            | - Animateur | 1 200 €                                               |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité de :

- Valider les montants de l'IFSE et du CIA comme défini ci-dessus,

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

## 2026-04-61 – CREATION DE POSTE SUR EMPLOI NON PERMANENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des animations au sein de la Maison du Bourg pendant la période estivale, de mai à août 2025. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 19.75 heures (19.75/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois, suite à un accroissement saisonnier d'activité d'animateur.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions d'animateur au sein de la Maison des Associations suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 19.75 heures (19.75/35ème), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 pour une durée maximale de 3 mois, allant jusqu'au 31 août 2026.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 389 indice majoré 373, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012-article 64131 du budget primitif 2026.

---

#### **2026-04-62 – Désignation de deux référents - AMBROISIE**

---

Afin de lutter de façon coordonnée contre l'ambrosie, l'État a défini le rôle du Maire sur ce sujet :

- Nommer au moins deux référents territoriaux : un élu et un personnel territorial ou un bénévole ;
- Inciter les citoyens à signaler les plans d'ambrosie via la plateforme de signalement ambrosie ;
- Rappeler l'obligation de destructions des foyers ; suivre l'état de gestion de l'ambrosie sur les parcelles identifiées ;
- Informer et communiquer sur les problématiques liées à la plante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer

- **Monsieur Pascal POUBLANC, Référent Ambrosie (élu)**
- **Monsieur Vincent RIVIÈRE, Référent Ambrosie (agent territorial)**

---

#### **2026-04-63 –TÉLÉTHON SUD GÂTINE**

##### **Désignation de deux délégués**

---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7 ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués

Vu la nécessité de désigner des représentants au sein de l'Association du Téléthon

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Le Conseil Municipal décide de désigner à l'unanimité :

- **Madame Christelle DOUTEAU,**
- **Madame Adeline ROBERT.**

## 2026-04-64 – TRAVAUX DE VOIRIE

### Validation des interventions sur la voirie communale par la Communauté de Communes

Suite à la commission de voirie de la Communauté de Communes Val de Gâtine, il a été retenu l'intervention sur les chemins suivants :

| Nom de la Voie              | Montant TTC |
|-----------------------------|-------------|
| La Barrière (version light) | 10 154.50 € |
| La Gelinière                | 5 839.73 €  |
| La Getière                  | 6 240.12 €  |
| Le Moulin Poussard          | 1 411.22 €  |
| La Ronce                    | 4 862.26 €  |
| TOTAL                       | 28 507.83 € |

Soit un total des dépenses d'un montant de 28 507.83 € TTC

L'enveloppe attribuée par la Communauté de communes Val de Gâtine est de 51 406,00 euros pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le projet d'intervention sur la voirie communale, tel que décrit ci-dessus,
- ✓ VALIDE le plan de financement détaillé ci-dessus
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

## 2026-04-65 – EGLISE DE SOUTIERS – travaux à réaliser

### Présentation du devis

Jean-Luc GUINARD, 1<sup>er</sup> adjoint a rappelé au Conseil Municipal le devis concernant les différents travaux à réaliser à l'Eglise de Soutiers.

Le devis comprend :

- Rénovation d'une partie de la charpente,
- Lattage bois

Et s'élève à 13 810 € HT soit un total de 16 572.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le devis tel que présenté,
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **HALLE DES SPORTS**

Mode de mise à disposition des salles communales aux associations. Depuis 2017, le conseil municipal avait fait le choix de la gratuité des salles communales à l'ensemble des associations communales, ou ayant d'intérêt communal (association née d'une fusion par exemple).

Cette gratuité s'appliquait autant de fois que les associations avaient usage d'une salle pour leurs activités associatives ou événementielles.

Lors de l'ouverture de la maison des associations, cette modalité avait été confortée.

Seuls les clubs de pétanque, palets et agility canine, étaient invités à régler 150€ par an, pour le chauffage mis en place et participer au coût d'achat du fuel.

Avec l'ouverture de la halle des sports, devons-nous changer ces modalités de mise à disposition ? **gratuité pour toutes les associations.**

### **VOIRIE**

Suite à la commission voirie / un montant est défini par la comcom de 51406€

Une entreprise est définie pour l'année : des chemins sont proposés par la commission

Sont retenus

La Gelière 5839€73

La Getière

Le Moulin Poussard 1411€22

La Ronce 4051€91

La Barrière 8482€

### **DATES A RETENIR**

- Mardi 28 avril : 19 h 00 –conférence de presse FDLM.
- Mercredi 29 avril : 18 h 00 –point presse 10 ans de la bibliothèque.
- Mercredi 6 mai –14 h 30 : Réunion de début de chantier Le Poirier –M'Ry.
- Vendredi 8 mai –11 h 00 : Commémoration 8 mai.
- Samedi 9 mai –11 h 00 : Anniversaire Bibliothèque –ateliers toute la journée.
- Dimanche 10 mai –13 h 00 : course de la Viette.
- Lundi 11 mai –20 h 30 : commission association.
- Mardi 12 mai -18 h 00 : commission culture.
- Mercredi 20 mai –10 h 00 : réunion de réception des travaux ; fin de chantier Halle des sports.
- Vendredi 22 mai –18 h 30 : Inauguration expo FDLM –Anthony Hamidovic.
- Mercredi 27 mai –19 h 00 : réunion publique le Poirier.
- Vendredi 29 mai –18 h 30 : inauguration Halle des sports.
- Lundi 1 juin –20 h 00 : conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

**La Secrétaire de séance,  
Sophie AUGER**

**Le Maire,  
Johann BARANGER**